



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 251-2 suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
L'UTILISATION DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DE
LA RUE SAINT-JOSEPH.**

QUE l'objet du règlement numéro 251-2 est de remplacer l'article 5.4 du règlement 251 afin d'y modifier le montant de l'amende.

QUE ledit règlement numéro 251-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 251-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
Ce 13^e jour du mois de juin 2018.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, LL.L., MBA
